

Produits biocides à usage non-agricole: règles communes d'octroi des autorisations nationales

1993/0465(COD) - 28/04/1994 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité accueille favorablement la proposition de la Commission, tout en formulant un certain nombre d'observations. Comme la "liste positive" n'a pas encore été constituée, ces remarques concernent principalement la constitution des dossiers. Le Comité recommande à la Commission : 1) de réexaminer les procédures administratives proposées pour garantir que la somme de travail entraînée par le processus administratif, ainsi que son coût ne soient pas hors de proportion avec les objectifs poursuivis; 2) de s'assurer que les Etats membres évitent la répétition des tests; 3) de réexaminer la procédure de "lettre d'accès" afin d'éviter d'être confronté de fait à une situation de monopole des producteurs. Le Comité formule également un certain nombre de recommandations d'ordre technique, et propose dans certains cas de reformuler le texte de la proposition de la Commission.